

## RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

Convocation le 12 novembre 2020.  
Compte-rendu affiché le 24 novembre 2020.

---

L'an deux mil vingt, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, KICHEY Thomas, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, LUCAS Marie-Paule, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, et LARGILLIERE Alexandre.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DELIGNIERE Amandine.

La séance est ouverte à 19 heures 07.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – CONVENTION DE REMBOURSEMENT AMIENS METROPOLE POUR L'ACHAT DE MASQUES**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que 530 masques ont été fournis par Amiens Métropole (coût d'achat 2,90 € / l'unité) pour un coût total de 1 537.00 €. La moitié de cette somme a été prise en charge par Amiens Métropole, soit 768,50 €.

Pour les 50% restants, il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 1 € / masque (subvention basée sur la population DGF), soit 509.00 €.

Somme à charge de la commune : 259.50 €

### **III – TRANSFERT PLU / PLUi AMIENS METROPOLR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Loi ALUR a instauré le transfert obligatoire du PLUi des communes aux communautés d'agglomération. Mais en définissant une minorité de blocage égale à ¼ des communes membres et 20% de la population de la communauté d'agglomération.

La commune de Cardonnette a son propre PLU avec ses cartes.

Après en avoir délibéré, le conseil s'oppose au transfert à Amiens Métropole de la compétence « Elaboration documents urbanisme ».

#### IV – REMBOURSEMENT INTERVENTIONS DESTRUCTION NIDES DE FRELONS

Un nid de frelons asiatiques a été détruit chez un particulier par une société habilitée.  
Monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût de cette intervention qui s'élève à 120 €.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre en charge ce remboursement.

#### V – PRESENTATION DU PROJET ATELIER COMMUNAL ET DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire revient sur la définition du besoin de construction de ce bâtiment, de la définition du cahier des charges, du choix du lieu, de l'étude de faisabilité et le financement.

Monsieur Mathieu Conte, adjoint, qui a au préalable réuni la commission urbanisme et travaux, présente le projet à l'ensemble du conseil municipal.

Deux plans de financement possibles pour ces travaux sur la base d'estimations faites par l'architecte Arnaud Zisseler :

Demande de DETR à 30%

**Plan de financement:**

Estimation opération	= 187 500	€ HT
Raccordement réseaux Elec-AEP-EU	= 4 000	€ HT
Etude de sol	= 2 000	€ HT
Frais de Moe	= 22 500	€ HT
<b>Total opération estimée</b>	<b>= 216 000</b>	<b>€ HT</b>
<b>Soit</b>	<b>= 259 200</b>	<b>€ TTC</b>
Subvention DETR (30%)	= 64 800	€
Soit charge nette commune	= 194 440	€ TTC
Récupération TVA 2 ans plus tard	= 43 200	€ TTC
Coût réel du bâtiment	= 151 240	€ TTC

Demande de DETR à 35%

**Plan de financement:**

Estimation opération	= 187 500	€ HT
Raccordement réseaux Elec-AEP-EU	= 4 000	€ HT
Etude de sol	= 2 000	€ HT
Frais de Moe	= 22 500	€ HT
<b>Total opération estimée</b>	<b>= 216 000</b>	<b>€ HT</b>
<b>Soit</b>	<b>= 259 200</b>	<b>€ TTC</b>
Subvention DETR (35%)	= 75 600	€
Soit charge nette commune	= 183 600	€ TTC
Récupération TVA 2 ans plus tard	= 43 200	€ TTC
Coût réel du bâtiment	= 140 400	€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR.

#### VI – CONCESSION CIMETIERE

Monsieur Machy Vincent cède sa concession à Monsieur Lilian Barré.

## VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Rénovation de la statuette de la Ste Catherine : Elle va être rénovée et reviendra pour le mois d'avril.
- ▶ Interventions petits travaux :
  - ▶ Réparations : fuites église, vestiaires (eau et éclairage), luminaire rue de l'Ile de France
  - ▶ Entretien : élagage, traitement et décompactage du terrain de football (intervention d'Amiens Métropole), livraison de sel
  - ▶ Modernisation : signalétique sur les voies d'intérêt communautaire, pagodes, travaux salle des fêtes (vélux, faux plafonds ancienne bibliothèque)
- ▶ Festivités de fin d'année :
  - ▶ Distribution des colis de Noël (aînés) et livres (enfants)
  - ▶ Illuminations
  - ▶ Forêt de sapins
- ▶ Projet de construction d'un nouveau bâtiment au RPC de Beauvoir. Des incertitudes sur l'utilisation de ce futur bâtiment subsistent. Ce projet date de plusieurs années et le bâtiment propose deux espaces identifiées comme salles de classe.
- ▶ Pacte de gouvernance et pacte fiscal et financier  
Le pacte de gouvernance sera adopté en juin 2021, ce pacte établi entre les EPCI et les communes et découlant de la loi engagement et proximité.  
Pacte financier pour définir les compétences des métropoles, leur champ d'action, mutualisation...  
Pacte fiscal : Analyse des disparités des fiscalités entre les communes
- ▶ Déjections canines : *Qu'envisageons-nous face aux plaintes orales et justifiées des habitants face à la multiplication des déjections animales (chiens et chevaux) sur le domaine public communal (rue, chemins, trottoirs, ...) ?* Une information sera notée dans le prochain avis.
- ▶ Pompe de relevage, rue de Bourgogne : *Le grillage mis en place par l'agent communal en 2012 pour encadrer la pompe de relevage en bas de la rue de Bourgogne, est désormais inesthétique et sans intérêt. Quand aura lieu le retrait ?*  
Après renseignement pris auprès d'Amiens Métropole, le retrait peut avoir lieu. L'employé communal va le faire.
- ▶ Fibre optique : Installation prévue 2022 / 2024.
- ▶ Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie.
- ▶ COVID : indicateurs positifs, taux de contamination à la baisse.
- ▶ Une proposition de convention de remboursement pour les voiries d'intérêt communautaires est sur le point d'être votée par la métropole. Son montant serait d'environ 3 700€ /an
- ▶ Diverses réunions : CAM, CISPD, CCTNP...
- ▶ Date provisoire prochaine réunion de conseil : 16 décembre

- Problème de la cavée de Rainneville : les trous formés sur les bas-côtés, sur le territoire de Rainneville représentent un danger pour la circulation. Monsieur le Maire alertera Monsieur Masset, Maire de Rainneville sur ce sujet.

La séance est levée à 22h.